



Litige avec un marchand de liste

Par **ange38_old**, le **12/06/2007** à **09:39**

Bonjour

Je voudrais savoir quel recours (gratuit) j'ai face à un marchand de listes qui :

- m'a fourni des coordonnées après avoir encaissé la cotisation
- m'a menti en m'assurant que j'aurais le bien qui m'intéressait et qui m'a certifié me le "réserver"
- ne m'a jamais fourni de contrat écrit
- a encaissé une cotisation d'un montant supérieur à celui annoncé dans la publicité
- me fournit des annonces dans un secteur géographique qui ne m'intéresse pas et pour lequel on me demande une garantie alors que je suis en période d'essai et que je l'ai clairement expliqué.

J'ai demandé le remboursement pour toutes ces raisons par LAR mais l'agence a répondu non en invoquant "que le fait de trouver un logement par un autre moyen (ce que je n'ai jamais avancé comme argument)ne justifiait pas le remboursement".

Comment récupérer mon argent? est-il approprié d'entamer une action en justice pour ce montant? comment leur faire peur?

Merci pour vos conseils....